

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Cindy Jones, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 29 septembre dernier, le conseil de la municipalité du Canton de Melbourne a adopté le « **Règlement no 2025-01 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2008-02 et ses amendements afin d'introduire des dispositions concernant les dômes utilisés à des fins industrielles et de permettre plus d'un bâtiment principal utilisé à des fins industrielles par terrain.** »

Que ledit règlement numéro 2025-01 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 18 septembre 2025 ;

Que ledit règlement numéro 2025-01 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François, le 29 octobre 2025 ;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2025-01 est entré en vigueur le 12 novembre 2025, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 12 novembre 2025 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2025-01 au bureau de la Municipalité du Canton de Melbourne, situé au 1257, Route 243 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À CANTON DE MELBOURNE, CE 12^{ÈME} JOUR DE NOVEMBRE 2025

Cindy Jones, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière